

CONDITIONS GENERALE D'UTILISATION CIEL E-SAUVEGARDE

PREAMBULE

1. Ciel a conçu, réalisé et exploite, directement et par des sous traitants, un service innovant et original de sauvegarde en ligne des données.
2. Ce service à forte valeur ajoutée, directement accessible depuis un logiciel Ciel, permet de sauvegarder à distance les dossiers de Compta, Paye, Gestion Commerciale, Immobilisations, Compta Libérale, Pl, Devis-Factures, Associations, Professionnel de Santé, Bâtiment, Point de Vente, et ce, exclusivement sur la gamme Windows.
3. Le Client s'est déclaré intéressé par le service de sauvegarde en ligne des données, ci-après dénommé le service « Ciel e-Sauvegarde », et souhaite bénéficier de ce service dans les conditions fixées dans les présentes conditions générales.
4. Le Client déclare en outre être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout spécialement en termes de sécurité relative dans la transmission des données, de continuité non garantie dans l'accès au service, de performance non garantie en termes de rapidité de transmissions des données.
5. En accédant et en utilisant le service « Ciel e-Sauvegarde », le Client accepte sans aucune réserve les présentes conditions générales d'utilisation qui définissent ses droits et obligations.
6. Ciel recommande d'imprimer les présentes conditions générales d'utilisation avant d'en accepter les termes et conditions.

1. DEFINITIONS

1. Dans la suite des présentes conditions générales d'utilisation, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition, à savoir :
 - « identifiant » : adresse e-mail du client renseignée par le Client lors de la création de son site Ciel e-Sauvegarde. Le Client est seul responsable de la confidentialité, de la garde et de l'utilisation de son identifiant ;
 - « mot de passe » : code d'authentification permettant au Client d'accéder au service « Ciel e-Sauvegarde » choisi par le Client lors de la création de son site Ciel e-Sauvegarde. L'utilisation du mot de passe est nécessaire pour l'authentification du Client. Ce dernier est seul responsable de la confidentialité, de la garde et de l'utilisation de son mot de passe ;
 - « formulaire d'abonnement en ligne » : l'ensemble des informations renseignées sur l'Assistant de connexion.

2. ENTREE EN VIGUEUR

1. Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter de la date de souscription par le Client au service « Ciel e-Sauvegarde », cette souscription et son accord aux présentes conditions générales étant marqués par un « double clic » sur l'icône « valider votre abonnement », tel que prévu dans le formulaire d'abonnement en ligne.

3. DUREE

1. Les présentes conditions générales sont conclues par le Client pour une durée d'un an.
2. Les présentes conditions générales sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de trois mois avant le terme contractuel.

4. MISE EN GARDE PREALABLE ET COLLABORATION

1. Il appartient au Client de s'assurer notamment :
 - de disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser le service «Ciel e-Sauvegarde » ;
 - du respect par toute personne travaillant pour son compte des présentes conditions générales d'utilisation, notamment en termes de confidentialité.
2. En tout état de cause, l'utilisation du service « Ciel e-Sauvegarde » par le Client s'effectue sous son seul contrôle et sa responsabilité.
3. Le Client s'interdit de transmettre, dans le cadre de l'utilisation du service «Ciel e-Sauvegarde » toute donnée prohibée, illicite, illégale ou susceptible :
 - de constituer un abus de droit ;
 - d'être contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;
 - d'être utilisée pour exercer une menace ou une pression de quelque nature, forme ou objet que ce soit ;
 - d'être en contradiction avec ou en contradiction avec tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle.
4. Ciel s'interdit de prendre connaissance du contenu des fichiers stockés par le Client par l'intermédiaire du service «Ciel e-Sauvegarde ».
5. Le Client accepte cependant que Ciel puisse être amené à divulguer une partie ou l'ensemble du contenu et/ou informations le concernant ou transmis dans le cadre des présentes, figurant dans son service «Ciel e-Sauvegarde » ou détenu par elle pour les besoins d'une procédure judiciaire ainsi que pour répondre le cas échéant aux demandes des autorités habilitées.
6. Le Client s'engage par ailleurs à faire ses meilleurs efforts pour apporter à Ciel l'assistance susceptible de faciliter la réalisation du service « Ciel e-Sauvegarde » et à communiquer à Ciel toutes les informations et/ou documents nécessaires à la réalisation dudit service.

5. ACCES AU SERVICE « CIEL E-SAUVEGARDE »

1. Le Client peut normalement accéder au service 24/24 heures et 7/7 jours et ce, toute l'année, sans que cela constitue une quelconque obligation de performance de la part de Ciel.
2. Ciel se réserve par ailleurs le droit, sans préavis, de fermer temporairement l'accès à tout ou partie du service «Ciel e-Sauvegarde » pour y effectuer une mise à jour, des modifications, ou tout autre changement qu'elle jugera utile.
3. Ciel n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces changements et/ou d'une indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie du service «Ciel e-Sauvegarde ».

6. PRIX ET PAIEMENT

1. Les droits consentis au Client donneront lieu à l'émission d'une facture annuelle émise lors de la souscription initiale, puis à chaque date anniversaire.
2. Le Client s'engage à régler le montant de la redevance par prélèvement aux dates et conditions figurant sur la facture qui lui sera adressée.
3. Chaque facture précise les conditions de paiement et les dates d'échéances mensuelles ou trimestrielles conformément au choix du Client.

4. En outre, le Client autorise expressément Ciel à prélever automatiquement le montant de la redevance périodique due sur la base des coordonnées bancaires transmises. Il devra sans délai avertir Ciel de tout changement de coordonnées.
5. Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé le montant de la redevance mensuelle ou trimestrielle, Ciel se réserve le droit de suspendre immédiatement l'exécution des services, et ce jusqu'au complet paiement du prix y compris.
6. Le Client reconnaît, par ailleurs, avoir été averti que l'absence de règlement conduira à l'arrêt de l'Utilisation du Progiciel, la redevance mensuelle facturée couvrant notamment le droit d'Utilisation du Progiciel et de sa Documentation. Tout retard de paiement donnera lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal, calculées par jour de retard.
7. Par ailleurs, tout frais de rejet de l'un des prélèvements sera refacturé au Client et cela quels que soient les motifs de ce rejet.
8. Par dérogation aux dispositions de l'article 1253 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, Ciel sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.
9. Ciel se réserve la possibilité de réviser le montant desdites redevances en appliquant le nouveau tarif en vigueur.

7. MOYENS D'ACCES AU SERVICE « CIEL E-SAUVEGARDE »

1. Afin de pouvoir accéder au service « Ciel e-Sauvegarde », le Client doit disposer d'un micro-ordinateur et de moyens de télécommunications lui permettant de se connecter à Internet.
2. Le Client doit également disposer d'une adresse e-mail.
3. Les coûts de connexions et de télécommunications restent à la charge du Client.

8. PROPRIETE ET DROIT D'UTILISATION DU SERVICE « CIEL E-SAUVEGARDE »

1. Le service «Ciel e-Sauvegarde » est la propriété pleine et entière de Ciel.
2. Ciel est et demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs au service «Ciel e-Sauvegarde » et notamment au logiciel permettant d'y accéder.
3. Le droit d'utiliser le service «Ciel e-Sauvegarde », qui est concédé au Client par Ciel, est non-exclusif, personnel, non-transmissible et pour une utilisation strictement professionnelle qui doit être conforme aux conditions définies aux présentes.
4. Ce droit d'utiliser le service «Ciel e-Sauvegarde » ne confère au Client aucune cession de droit d'aucune sorte.
5. Le Client reste seul propriétaire des données communiquées à Ciel dans le cadre des présentes.

9. CONDITIONS DE LA RESTITUTION DES ELEMENTS REMIS

1. En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, Ciel pourra restituer, dans les deux mois à compter de cette date et à la demande du Client, l'ensemble des données et informations remises par le Client à Ciel dans le cadre des présentes conditions générales. Le cas échéant, tous les frais relatifs à la restitution des données et, qui sont disponibles sur simple demande auprès des services de Ciel, seront à la charge du Client.
2. En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à ne plus utiliser ou tenter d'utiliser l'accès au Service.
3. Le Client reconnaît qu'après l'expiration de la période de deux mois à compter de la cessation des relations contractuelles, Ciel pourra effacer l'ensemble des données archivées dans le cadre du service «Ciel e-Sauvegarde ».
4. Dès lors, passé ce délai, la responsabilité de Ciel ne pourra être engagée par le Client si elle est dans l'impossibilité de lui restituer les données préalablement sauvegardées dans le cadre de « Ciel e-Sauvegarde »

10. SECURITE - UTILISATION DES IDENTIFIANTS

1. Le Client dispose d'un identifiant et d'un mot de passe afin d'accéder et d'utiliser le service «Ciel e-Sauvegarde ».
2. Le Client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe ainsi que de l'ensemble des données qu'il transmet.
3. Le Client s'engage à prendre toute mesure utile pour en assurer une parfaite confidentialité.
4. Toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe fait présumer de manière irréfragable une utilisation du service «Ciel e-Sauvegarde » par le Client lui-même.
5. Le Client s'engage à notifier sans délai à Ciel toute communication volontaire ou involontaire à des tiers ou vol de son de son identifiant et de son mot de passe.
6. Cette notification devra être adressée à Ciel par télécopie et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception. Ciel interdisant alors l'accès au service «Ciel e-Sauvegarde » au moyen de cet identifiant et ce mot de passe dans un délai maximum de 48 heures suivant la réception de cette notification.
7. Le Client est seul responsable de l'utilisation du service «Ciel e-Sauvegarde » qui sera faite sous son identifiant et mot de passe jusqu'à ce qu'il ait demandé à Ciel un changement de son identifiant et mot de passe.
8. Seule la date de remise du courrier recommandé fait foi entre les parties.

11. ACCES ET TELECOMMUNICATIONS

1. Dans le but de permettre l'envoi à Ciel des informations relatives à la paye de ses salariés en vue de leur traitement, le Client devra faire son affaire personnelle de l'accès à ces éléments et Services par la voie des télécommunications.
2. Les coûts d'accès au serveur, l'assistance de Ciel et notamment les frais de communication téléphonique ni les éventuels frais d'accès à Internet, ne sont pas compris dans le prix de l'abonnement au Service.

12. ASSISTANCE

1. Pendant la durée du contrat souscrit par le Client, Ciel mettra tous les moyens en œuvre afin d'assurer un service d'assistance comme suit :

CONDITIONS GENERALE D'UTILISATION CIEL E-SAUVEGARDE

- Le service d'Assistance Téléphonique est disponible de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (Horaires modulables en fonction de l'activité).
- Le Client dispose d'un nombre d'appels téléphoniques illimité auprès de l'équipe de techniciens spécialistes afin de poser toutes questions afférentes à l'utilisation du Service et toutes questions en matière de traitement de la paye
- L'accès au service d'Assistance Téléphonique est strictement personnel et ne peut qu'être utilisé par le Client. Par conséquent, le Client n'est pas autorisé à communiquer ou à céder, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, son identifiant d'accès à d'autres personnes sauf autorisation préalable et écrite de Ciel.
- Ciel s'engage à mettre en œuvre des moyens pour assurer une veille légale et réglementaire en matière de paye.

Ciel n'assurera pas les services d'assistance à l'égard :

- de toute demande d'assistance n'entrant pas dans l'objet du Contrat, ou
- de toute demande d'intervention par un utilisateur autre qu'un interlocuteur référencé dans le formulaire d'inscription, ou
- de toute demande qui paraîtrait contraire au disposition légale en vigueur, ou
- Une utilisation du service «Ciel e-Sauvegarde » non conforme au Contrat, aux consignes d'utilisation ou à sa destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (négligence, erreur de manipulation, accident, ...);
- la fourniture d'un réseau de télécommunications ne permettant pas l'accès au Service ;
- une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...);
- d'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

13. SERVICE PROPOSE DANS LE CADRE DE « CIEL E-SAUVEGARDE »

1. Le service «Ciel e-Sauvegarde » permet de sauvegarder à distance les dossiers de Compta, Paye, Gestion Commerciale, Immobilisations, Compta Libérale, Professionnel Indépendant, Devis-Factures, Associations, Bâtiment, Point de Vente du Client, et ce exclusivement sur la gamme Windows.
2. Ce service, directement accessible depuis un logiciel Ciel, est d'une utilisation simple et sécurisée (les données étant conservées hors des locaux du Client).
3. Le Client peut stocker jusqu'à trois dossiers sur son site Ciel e-Sauvegarde dans une limite par sauvegarde de 20 Mo, étant précisé que la responsabilité de Ciel ne saurait en aucun cas être recherchée pour toute altération, destruction ou perte des données sauvegardées.
4. Le service «Ciel e-Sauvegarde » dans sa version actuelle - version 2 - permet de réaliser des sauvegardes de façon incrémentales.
5. Le Client a en outre la possibilité de constituer des archives dans une limite totale de 3 archives. Une archive permet de mettre de côté une version des données qui correspond à un état figé de la situation du dossier à un moment donné, à la clôture des comptes par exemple.
6. Le Client a la possibilité de restaurer ses données sauvegardées ou de récupérer une archive à tout moment, sans aucune restriction.

14. MODIFICATIONS DU SERVICE « CIEL E-SAUVEGARDE » ET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. Ciel se réserve le droit d'apporter des modifications et/ou des améliorations au service «Ciel e-Sauvegarde » proposé.
2. Ciel se réserve la possibilité de modifier les modalités d'accès au service, tant sur un plan technique que financier.
3. Par ailleurs, Ciel se réserve le droit d'arrêter définitivement tout ou partie du service «Ciel e-Sauvegarde » proposé.
4. Les conditions générales opposables sont celles en vigueur lors de l'accès au service «Ciel e-Sauvegarde »
5. L'utilisation par le Client du service «Ciel e-Sauvegarde » vaut acceptation des conditions générales d'utilisation.
6. Il appartient au Client de prendre en compte les conditions générales à chaque utilisation pour apprécier les éventuelles modifications qui auront pu y être apportées depuis sa dernière connexion.

15. RESPONSABILITE

1. Le Client reconnaît que Ciel est tenue d'une obligation de moyens et ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du service « Ciel e-Sauvegarde ».
2. Le Client reconnaît et accepte, sans que cette liste ne soit exhaustive, que :
 - il utilise le service «Ciel e-Sauvegarde » à ses risques ;
 - du fait de la particularité du réseau Internet, Ciel ne peut en aucun cas garantir que ce service soit disponible en permanence ;
 - la responsabilité de Ciel ne pourra en aucun cas être recherchée du fait d'une mauvaise utilisation ou de l'utilisation frauduleuse par un tiers de l'identifiant et du mot de passe qui est attribué au Client et, plus généralement, du service « Ciel e-Sauvegarde » lui-même.

3. Le Client reconnaît qu'en cas de violation des présentes conditions générales d'utilisation et/ou des lois ou règlements en vigueur, il s'engage à garantir et à indemniser Ciel contre tout dommage, de quelque nature que ce soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers relatif à la diffusion, la transmission par le Client de contenus rédactionnels et/ou d'informations dans le service « Ciel e-Sauvegarde ».
4. En tout état de cause, la responsabilité de Ciel est expressément limitée au montant de la redevance d'utilisation payée par le Client au cours de l'année en cours et ce quelle que soit la valorisation des données transmises et objets du présent accord.

16. AUTORISATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE

1. Le Client garantit Ciel qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation du Service en vue de leur traitement par Ciel.
2. Le Client procède lui-même auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) à toute déclaration préalable liée au traitement des données nominatives résultant de l'utilisation du Service. Ciel garantit au Client qu'elle dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour la fourniture du Service.
3. Le Client s'engage en outre à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur concernant les traitements mais également concernant le réseau Internet.
4. Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 juin 2004, le Client utilisateur du Service, consent expressément à ce que Ciel lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à Ciel. Il peut cependant informer Ciel par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE

1. Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements des demandes du Client relatives aux présentes Conditions Générales. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de Ciel conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés.

18. CESSIION

1. Les présentes conditions générales ne pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par l'une des parties, sans l'accord écrit et préalable de l'autre partie.

19. ASSURANCE

1. Chacune des parties déclare être assurée auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, établie en France, pour toutes les conséquences dommageables des actes dont elle pourrait être tenue pour responsable en vertu des prestations réalisées.
2. Chacune des parties déclare avoir procédé au règlement de toutes les primes exigibles et s'engage à procéder au règlement des primes à venir.

20. RESOLUTION - RESILIATION

1. En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation/résolution des conditions générales, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

21. FORCE MAJEURE

1. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.
2. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois (3) mois, les présentes conditions générales seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire des parties.
3. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

22. LOI

1. Les présentes conditions générales sont régies par la loi française, il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

23. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

1. EN CAS DE LITIGE ET APRES TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEUR OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.